

## **EXAMEN MEDIAN**

Mardi 18 mai 2010 (Durée : 2h00 – Salle MB02)

*A partir de vos connaissances, vous répondrez de façon concise à chacune des questions suivantes. Vous pourrez répondre aux questions dans le désordre en indiquant clairement leur numéro. Aucun document n'est autorisé.*

### **Première Partie (10 points)**

Vous définirez les termes suivants :

1. Crédit d'Impôt Recherche
2. Propriété Intellectuelle
3. Actifs Immatériels
4. Gestion des connaissances
5. Intelligence économique

### **Deuxième Partie (30 points)**

1. Après avoir caractérisé le phénomène de dématérialisation de l'économie, vous en indiquerez les conséquences au niveau de l'organisation de l'entreprise. (5 points)
2. L'information est considérée comme un actif stratégique pour l'entreprise. Expliquer pourquoi et préciser quel(s) outil(s) l'entreprise peut mobiliser pour capter cette information. (4 points)
3. Après avoir rappelé le contenu en information du brevet, vous explicitez en quoi il est utile pour l'ingénieur. (5 points)
4. Quelles sont les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement à retenir dans le cadre de la déclaration de crédit impôt recherche ? Justifier. (3 points)
5. Présenter la périodicité du système communautaire européen de quotas d'émission (SCEQE) de CO<sup>2</sup>. (2 points)
6. Expliciter comment la marque contribue à la création de valeur économique. (4 points)
7. Analyser les similitudes et les différences entre les notions d'information et de connaissance. (3 points)
8. Quelle approche de gestion des connaissances préconiserez-vous pour une entreprise privilégiant les résultats financiers à court terme ? Expliquez cette approche ainsi que les motifs de votre choix. (4 points)